



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
LIMITÉE

E/1999/L.43
27 juillet 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Session de fond de 1999
Genève, 5-30 juillet 1999
Point 7 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES À LA COORDINATION ET AUX PROGRAMMES, ET AUTRES QUESTIONS

Projet de décision soumis par le Vice-Président, M. Makarim Wibisono
(Indonésie), à la suite de consultations officielles
sur le projet de résolution E/1999/L.26

École des cadres des Nations Unies à Turin

Le Conseil économique et social, ayant conscience qu'il importe que le personnel de l'Organisation des Nations Unies reçoive une formation précise et acquière un surcroît de compétences afin de pouvoir exécuter plus efficacement les programmes entrepris par les Nations Unies dans le domaine du développement, d'être en mesure de répondre aux nouveaux défis dans ce domaine et de mieux accomplir les tâches découlant des grandes conférences des Nations Unies, et prenant note des activités menées jusqu'à présent par l'École des cadres des Nations Unies à Turin (qui opère avec le concours technique, logistique et administratif du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail) pour promouvoir une culture commune de gestion aux Nations Unies et aider à l'évolution et à la réforme de l'Organisation, invite l'Assemblée générale à considérer à sa cinquante-quatrième session, lors de l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "Formation et recherche", les activités de l'École des cadres des Nations Unies, des points de vue structurel, administratif et financier, en prévoyant de revenir sur le sujet à sa cinquante-cinquième session, à la lumière des recommandations qu'aura faites le Secrétaire général sur le futur statut et le fonctionnement de l'École après que la phase pilote aura pris fin en décembre 2000.
